

# A

## FIDA

### FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

#### Conseil d'administration – Quatre-vingt-deuxième session

Rome, 8-9 septembre 2004

### ÉLECTION DE REPRÉSENTANTS DU CONSEIL DES GOUVERNEURS AU COMITÉ DES PENSIONS DU PERSONNEL DU FIDA

1. À sa soixante-quatorzième session, en décembre 2001, le Conseil d'administration a élu le membre et les membres suppléants suivants aux fonctions de représentants du Conseil des gouverneurs au Comité des pensions du personnel du FIDA pour une période de trois ans expirant le 30 septembre 2004:

M. R.J. Huber (Allemagne), membre  
Mme S. Toro (Finlande), premier membre suppléant  
M. Y. Tensue (Érythrée), second membre suppléant

2. Étant donné que M. Huber et Mme Toro avaient tous deux quitté Rome à la fin de 2002, le Conseil a élu, à sa soixante-dix-huitième session, en avril 2003, deux autres représentants et convenu de la composition suivante de membre et membres suppléants qui représenteront le Conseil des gouverneurs au Comité pour le reste du mandat, c'est-à-dire jusqu'au 30 septembre 2004:

M. Y. Tensue (Érythrée), membre  
M. B. Dunnzlaff (Allemagne), premier membre suppléant  
M. M.S.M. Ali Harbi (Soudan), second membre suppléant

3. La pièce jointe I contient une liste des personnes qui ont à ce jour rempli les fonctions de membre ou de membre suppléant représentant le Conseil des gouverneurs.

4. Des précisions sur la représentation du Conseil des gouverneurs au Comité des pensions du personnel du FIDA sont données dans la pièce jointe II.

5. Le membre et le membre suppléant par intérim qui représentent actuellement le Président du FIDA sont, respectivement, Mme T. Panuccio et Mme J. Sisto, tandis que le membre et le membre suppléant représentant le personnel sont, respectivement, M. J. McGhie et Mme P. Henley.

6. Le Conseil d'administration est donc invité à: a) soit reconduire dans leurs fonctions le membre et les membres suppléants actuels; b) soit élire des remplaçants, en qualité de membre et de membres suppléants, pour représenter le Conseil des gouverneurs au Comité pour une période de trois ans qui expirera en septembre 2007.



PIÈCE JOINTE I

**MEMBRES ET MEMBRES SUPPLÉANTS  
AYANT REPRÉSENTÉ À CE JOUR LE CONSEIL DES GOUVERNEURS  
AU COMITÉ DES PENSIONS DU PERSONNEL DU FIDA**

**MEMBRES**

A.J. Peckham (Royaume-Uni)	01.09.78 - 01.09.80
A. Maziq (Jamahiriya arabe libyenne)	19.09.80 - 18.08.82
M. Abdelhadi (Tunisie)	20.04.83 - 12.02.85
Y.A. Hamdi (Égypte)	13.02.85 - 01.12.85
A.E.A. El-Gazzar (Égypte)	30.04.86 - 31.05.88
A.Y.A. Bukhari (Arabie saoudite)	15.09.88 - 26.03.90
M. Deregibus (Argentine)	04.10.90 - 23.06.92
W. Elkhareiji (Arabie saoudite)	09.09.92 - 31.08.94
A. Ben Souleiman Al-Aquil (Arabie saoudite)	13.04.95 - 30.09.95
J. Robles-Aguilar (Mexique)	01.10.95 - 30.09.98
S. Masarweh (Jordanie)	01.10.98 - 30.09.00
N. Gangadharan (Inde)	01.10.00 - 30.09.01
R.J. Huber (Allemagne)	06.12.01 - 31.12.02
Y. Tensue (Érythrée)	10.04.03 – 30.09.04

**MEMBRES SUPPLÉANTS**

S. Aidara (Sénégal)	01.09.78 - 12.02.82
K.E. Norrman (Suède)	01.04.82 - 01.12.83
C.A. Hartman (Finlande)	01.09.84 - 30.04.87
K. Obata (Japon)	13.02.88 - 15.03.89
M. Deregibus (Argentine)	14.09.89 - 03.10.90
R. Seifman (États-Unis)	14.09.89 - 05.08.91
W. Elkhareiji (Arabie saoudite)	04.10.90 - 08.09.92
I. di Giovan Battista (Argentine)	09.09.92 - 30.09.95
D. Ertle (Allemagne)	09.09.92 - 30.09.95
A. Ben Souleiman Al-Aquil (Arabie saoudite)	01.10.95 - 30.09.98
Tang Zhengping (Chine)	13.04.95 - 30.09.98
K.G. Dilg (Allemagne)	01.10.98 - 31.12.99
S. Toro (Finlande)	01.10.98 - 31.12.02
R.J. Huber (Allemagne)	04.05.00 - 05.12.01
Y. Tensue (Érythrée)	06.12.01 – 09.04.03
B. Dunnzlaff (Allemagne)	10.04.03 – 30.09.04
M.S.M. Ali Harbi (Soudan)	10.04.03 – 30.09.04

## COMITÉ DES PENSIONS DU PERSONNEL DU FIDA

1. L'article 4 de ses statuts dispose que la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, à laquelle le FIDA est affilié depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1978, est administrée par le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, les comités des pensions du personnel des diverses organisations affiliées, le secrétariat du Comité mixte et ceux des comités susmentionnés. L'article 6 c) des statuts stipule que les comités des pensions du personnel des institutions spécialisées des Nations Unies "se composent de membres et de membres suppléants choisis par l'organe qui, dans l'organisation considérée, correspond à l'Assemblée générale, par le plus haut fonctionnaire de l'organisation et par les participants fonctionnaires de l'organisation, de telle sorte que chacun ait un nombre égal de représentants; en outre, dans le cas des participants, les membres et membres suppléants doivent être eux-mêmes des participants fonctionnaires de l'organisation. Chaque organisation affiliée établit les règles applicables à l'élection ou à la désignation des membres et membres suppléants de son comité".

2. En application des articles susvisés, le Comité des pensions du personnel du FIDA (ci-après dénommé "le Comité") a été officiellement constitué le 13 février 1979. Il a adopté son propre règlement intérieur, aux termes duquel trois membres et membres suppléants sont désignés ou élus pour un mandat de trois ans et peuvent être désignés à nouveau ou réélus.

3. Conformément aux statuts de la Caisse, le Comité est composé comme suit:

- un membre et un membre suppléant du personnel du FIDA, représentant le Président du FIDA;
- un membre et un membre suppléant choisis par le personnel du FIDA;
- un membre et un membre suppléant choisis par le Conseil d'administration, au nom du Conseil des gouverneurs (conformément aux pouvoirs que le Conseil des gouverneurs a délégués au Conseil d'administration par la résolution 77/2, adoptée à sa première session). Toutefois, lors de la session du Conseil d'administration de septembre 1989, il a été convenu que le Conseil des gouverneurs serait représenté par un membre et **deux** membres suppléants, étant donné qu'en règle générale sur toute période de trois ans le Conseil d'administration est plus ou moins renouvelé.

